



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2024 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **28**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **6**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

MEMBRES  
ABSENTS : **1**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Fouzia BOUKERCHE, Conseillers municipaux.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**28 novembre 2024**

**Etaient représentés par procuration :**

DELIBERATION  
**2024-103**

Mesdames et Messieurs :  
Magali SCelles donne procuration à Vincent BOUTEILLE  
Valérie FERRARINI donne procuration à Alain GIUSTI

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

**OBJET :**

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LAPIANA  
Patricia SPREA donne procuration à Marie-Christine RICHARD

**AUTORISATION  
RELATIVE AUX  
DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU  
BUDGET PRIMITIF 2025-  
BUDGET PRINCIPAL**

Kafia BENSADI donne procuration à Jimmy BESSAIH

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Monsieur Claude DUPIN était absent lors du vote de la présente délibération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et L.2312-2,

**Vu** le Budget Primitif et la décision modificative n°1 du Budget Principal sur l'exercice 2024,

**Vu** l'avis émis par la commission des finances le 02 décembre 2024,

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, une collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de son budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP) le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Les crédits inscrits à la section d'investissement sur l'exercice 2024 du Budget Principal sont ventilés de la manière suivante :

- 15 412 829,72 € sur des opérations hors AP ;
- 3 780 442,52 € sur des opérations sur AP.

En conséquence, le montant maximum des dépenses susceptibles d'être engagées, liquidées, et mandatées avant le vote du Budget Primitif 2025 est de 3 853 207,43 € hors AP et de 1 247 546,03 € en AP.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2025 dans la limite des montants suivants :

<b>25 % D'OUVERTURE DES CRÉDITS 2024 HORS AP</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
204 - Subventions d'équipement versées	20 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	410 704,50 €
21 - Immobilisations corporelles	1 482 665,60 €
23 - Immobilisations en cours	1 722 587,33 €
26 – Participations et créances rattachées à des participations	15 000,00 €

45810009 – zone d’activité industrielle	182 250,00 €
45810012 – entrée de ville sainte victoire	20 000,00 €
<b>33 % D’OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2024 SUR AP</b>	
<b>201030 – RÉHABILITATION DU CINÉMA 3 CASINOS</b>	
20 - Immobilisations incorporelles	7 353,72 €
21 - Immobilisations corporelles	3 623,40 €
23 - Immobilisations en cours	230 087,88 €
<b>202150 – RÉHABILITATION DE LA PLATEFORME JEUNESSE (BAT ENEDIS)</b>	
20 - Immobilisations incorporelles	5 984,22 €
21 - Immobilisations corporelles	3 705,90 €
23 - Immobilisations en cours	711 670,91 €
<b>202413 – CONSTRUCTIONS D’UN CENTRE DE LOISIRS ET AMÉNAGEMENT DU TERRAIN D’ASSIETTE</b>	
20 - Immobilisations incorporelles	285 120,00 €
21 - Immobilisations corporelles	-
23 - Immobilisations en cours	-

**Article 2 :**

De s’engager à inscrire au budget primitif de l’exercice 2025 les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de la présente délibération.

Adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés  
22 votes **POUR** (groupe majorité et B.  
PRIOURET)  
12 **ABSTENTIONS** (C.JORDA avec procuration  
P. PONSART, J. BESSAIH avec procuration K.  
BENSADI, S. GAMECHE, J. GUIDINI-  
SOUCHE, J.M LA PIANA avec procuration  
G.PORCEDO, M.C RICHARD avec procuration  
P. SPREA, L.DESHAIES et F.BOUKERCHE)

Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE